

Règlement sanitaire Covid-19

AVERTISSEMENT

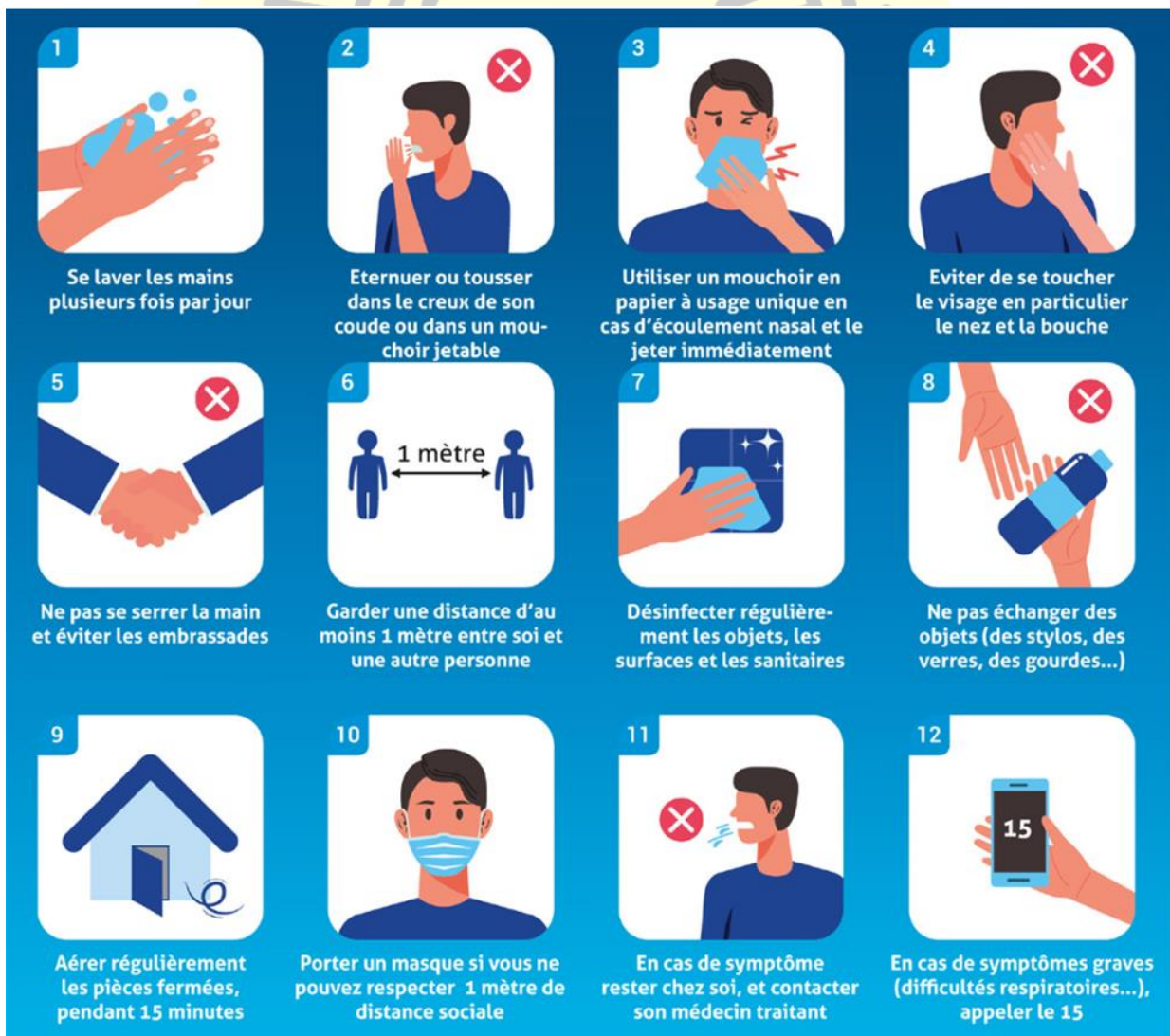
- Toute personne présentant des symptômes doit **IMPÉRATIVEMENT** rester chez elle car elle sera refusée en cas de suspicion de contamination.
- Toute personne refusant de signer et/ou de se soumettre à ces consignes et à ce protocole se verra refuser l'accès à l'établissement, au véhicule, au simulateur et à la salle de cours de code.



Consignes générales de sécurité sanitaire

GESTES BARRIÈRES

*



Protocole sanitaire : LEÇONS EN VÉHICULE

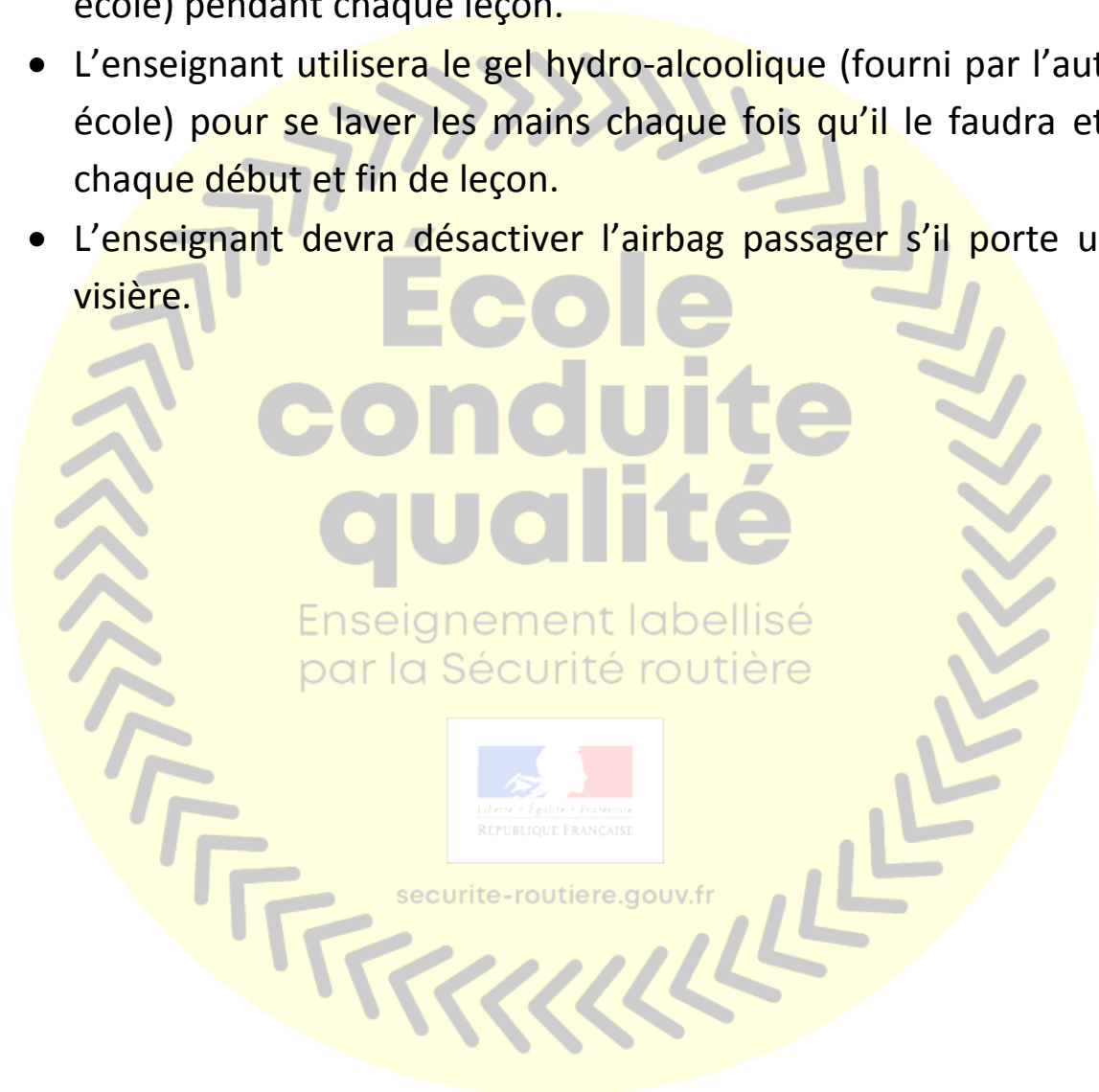
- Port d'un masque chirurgical obligatoire
- Lavage des mains avant chaque leçon
- Aération du véhicule
- Pas d'utilisation du système de climatisation
- Désinfection de tout élément de contact (volant, rétroviseurs, levier de vitesses, poignées, clefs, ...) avec un produit norme EN 14 476 après chaque passage
- Une leçon de conduite durera 1h15 maximum, dès la fin de la séance, 5 à 10 min seront dédiées à la désinfection de l'intérieur de la voiture par l'élève aidé de l'enseignant, avec un produit virucide (volant, ceintures, rétro intérieur, commodos, contact, clés, levier de vitesse, frein à main, poignées, ...). L'auto-école fournira le matériel de nettoyage.
- Pour les rendez-vous préalables et pédagogiques, un seul accompagnateur pourra prendre place à l'arrière du véhicule. Afin de respecter les mesures de distanciation, il s'installera derrière le conducteur. Avant de monter dans le véhicule, il devra se laver les mains avec son gel hydro-alcoolique puis mettre son masque et enfin enfiler ses gants (gel, masque et gants ne sont pas fournis par l'auto-école).

Spécificités 2 roues :

- Les prêts de blousons, casques, gants sont interdits

Protocole sanitaire : CONSIGNE ENSEIGNANT

- L'enseignant portera un masque chirurgical (fournis par l'auto-école) pendant chaque leçon.
- L'enseignant utilisera le gel hydro-alcoolique (fourni par l'auto-école) pour se laver les mains chaque fois qu'il le faudra et à chaque début et fin de leçon.
- L'enseignant devra désactiver l'airbag passager s'il porte une visière.



Protocole d'accès au secrétariat pour les inscriptions et les renseignements

- Le port du masque est obligatoire pour pénétrer dans les locaux dès l'âge de 11 ans (ce point s'applique également aux enfants de 6 à 10 ans dans la mesure du possible). Afin de respecter un espace minimum de 8 m² par personne pour garantir la distance de 1 mètre tout d'elle, **seule 1 personne à la fois sera accueillie au secrétariat**. La secrétaire gèrera le flux en allant chercher la personne suivante à l'extérieur
- La secrétaire, l'enseignant ou le stagiaire fera les inscriptions, répondra aux demandes de renseignements et gèrera l'accueil du public
- Une protection en plexiglas sera placée sur le bureau entre l'accueillant et le client ou l'élève.
- Les chaises, le bureau, les poignées de porte, les stylos, le terminal de carte bleue, ... seront nettoyés et désinfectés avec un produit norme EN 14 476 après chaque utilisation
- Tous les documents nécessaires à l'inscription devront nous être transmis par mail ou sur une clé USB à une date précise afin qu'ils soient vérifiés avant le rendez-vous prévu pour l'inscription.
- Les inscriptions à l'épreuve théorique du permis de conduire seront faites par la secrétaire uniquement par téléphone. Les convocations seront envoyées aux élèves par mail.
- Les toilettes ne seront accessibles qu'au personnel.

Protocole d'accès à la salle de code Utilisation du simulateur

- **L'accès aux séances de code est actuellement interdit**
- Seuls les élèves venant pour s'inscrire seront autorisés à rentrer dans la salle de code où ils auront accès au simulateur pour effectuer leur évaluation de départ. Ils devront porter un masque, se laver les mains avant d'utiliser le simulateur (du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition) et apporter un stylo.
- Pour respecter les mesures de distanciation (1m), seul un élève à la fois aura accès au simulateur.
- Tous les organes du simulateur (volant, siège, ceinture, clavier, souris, ...) seront nettoyés et désinfectés avec un produit norme EN 14 476 avant et après chaque passage.
- Afin de respecter un espace minimum de 8 m² par personne pour garantir la distance de 1 mètre, **l'élève devra attendre l'autorisation de la secrétaire** pour sortir de la salle de code afin d'éviter tout contact avec toute personne se trouvant au secrétariat.
- Les toilettes ne seront accessibles qu'au personnel.